

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DECRET N° 99-113 DU 22 FEVRIER 1999

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN
Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim
de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L' ETAT,
CHEF DU GOURVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,
- VU Le Décret N° 98 - 280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ,

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 22 Février 1999 Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux , Ministre de la Justice , de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 22 FEVRIER 1999

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MTPT4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1